



Du 12 au 19 février 1907

District de Montréal

Flour Mills Agency vs Oslas Leroux.
St-Ignace du Coteau du Lac et St-Joseph de Soulanges.

1o Le lot 471, avec bâtisses, situé à St-Ignace du Coteau du Lac.

2o La partie du lot 3, les lots 5, 6 et 116, avec bâtisses, situés à St-Joseph.

Vente le 13 février, à 11 heures a. m. à la porte de l'église St-Ignace du Coteau du Lac pour le lot situé dans cette paroisse et le 15 février, à 11 heures a. m. à la porte de l'église de St-Joseph de Soulanges pour les lots situés dans cette paroisse.

La succession Jos. Simard vs Adélar Archambault.

De Lorimier et Montréal—1o La moitié Nord-ouest des lots 153-23, 24, 1-2 du lot 153-22, 23 et 24 situés rue Marie-Anne, avec bâtisses.

2o Le lot 1037 du quartier Papineau, situé rue Maisonneuve, avec bâtisses.

Vente le 14 février, à 10 heures a. m. au bureau du shérif.

District d'Arthabaska

Ed. Dutremblay vs Ludger Cadieux et ai.

St-Germain de Grantham.—Droits dans le quart Sud-est du lot 25 du 10ième rang

Vente le 13 février, à 9 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Chicoutimi

In re Ferdinand Julien.

Roberval.—Les lots 174 et 175.

Vente le 18 février, à 11 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de Joliette

In re Jos. Guilbault, failli.

Joliette.—La partie du lot 149, situé rue St-Viateur, avec bâtisses.

Vente le 16 février, à 10 heures a. m. au bureau du shérif.

District de Québec

Dame Marie Desneiges Bégin vs Pierre O. J. Duclos.

Notre-Dame de la Victoire.—Le lot 53 situé rue Commerciale, avec bâtisses.

Vente le 15 février, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de St-François

Eugène Crépeau vs Nap. Coroteau et Pierre Fortier.

St-Fortunat de Wolfestown.—Les lots 10c, 10d, et 11a, avec bâtisses.

Vente le 15 février, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

Wright H. Hovey vs Geo. Bachelder.

Stanstead Plain.—Les lots 952 et 953, avec bâtisses.

Vente le 12 février, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

District de St-Hyacinthe

L. J. Forget et al. vs Francis Bartels. St-Hyacinthe.—Le lot 486, avec bâtisses.

Vente le 12 février, à 10 heures a. m. au bureau du shérif.

BANQUE D'HOCHELAGA

Avis de Dividende

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux pour cent (2%), égal au taux de huit pour cent (8%) par année, sur le capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 28 février prochain et sera payable au bureau-chef de la Banque en cette ville et à ses succursales, le et après le premier jour de mars prochain aux actionnaires inscrits au registre le 14 février.

Par ordre du Conseil de Direction,

M. J. A. PRENDERGAST,
Gérant Général.

La Banque Nationale

Bureau Central: QUEBEC.

Capital - - - - - \$1,500,000.00
Réserve et Profits indivis - - - - - 648,920.00

BUREAU DE DIRECTION:

R. AUDETTE, - - - - - Président
L'Hon. Jge. A. CHAUVEAU, Vice-Président

DIRECTEURS:

(CHARLES PETITGREW J. B. LALIBERTÉ
NAZ. FORTIER VICTOR CHATEAUVERT
VICTOR LEMIEUX

P. LAFRANCE, Gérant.

N. LAVOIE, Inspecteur.

SUCCURSALES

Amqui	Québec (rue St-Jean)
Baie St-Paul	Rimouski
Beauceville	Rivière du Loup Station
Chicoutimi	Roberval
Coaticook	Sherbrooke
Deschailhons	Ste-Anne la Pocatière
Fraserville	St. Casimir
Joliette	St-Charles Bellechasse
Lévis	St-Evariste
L'Islet	St-François du Lac
Montmagny	St-Hyacinthe
Montréal (r. St-Jacques)	St-Jean
Murray Bay	Ste-Marie, Beauce
Nicolet	St-Tite
Plessisville	Trois-Pistoles
Québec, (Basse-Ville)	ONTARIO
" (St-Roch)	Ottawa

CORRESPONDANTS:

Londres, Ang., The National Bank of Scotland, Ltd.,
Paris, France, Le Crédit Lyonnais; New-York,
First National Bank; Boston, Mass., First National
Bank of Boston.

Les affaires confiées à notre soin recevront toute
notre attention. La correspondance est respectueusement sollicitée.

MOYENS POUR TENIR LES VITRINES CLAIRES

Une des questions les plus importantes en hiver, pour les étalages des vitrines de magasins, c'est le moyen d'empêcher les vitres de se couvrir de gelée. D'une manière générale, on peut dire que ces dépôts de gelée sont dus à une inégalité de température de chaque côté des vitres. Le verre étant refroidi par son contact avec l'air extérieur, l'humidité de l'air intérieur plus chaud se condense et se congèle. Il n'y a probablement pas de système absolument efficace dans tous les cas; mais il existe deux moyens principaux d'empêcher les vitres de geler. Dans certains grands magasins, on trouve que le meilleur expédient consiste à tenir les vitrines hermétiquement fermées. Dans ce cas, l'espace compris entre la vitrine extérieure et la vitrine intérieure est traité comme une pièce séparée; la porte qui y donne accès est calfeutrée avec soin de manière à empêcher la moindre circulation d'air à l'intérieur. Tous les appareils de chauffage sont placés à une certaine distance de la vitrine pour que la température de l'air intérieur soit, autant que possible, à peu près la même que celle de l'air extérieur.

Le système le plus communément employé est celui de la ventilation. Il consiste, d'une manière générale, à pratiquer une série d'ouvertures en haut et en bas. Ces ouvertures sont couvertes d'une gaze et permettent à l'air froid de circuler à la surface des vitres. L'objection la plus sérieuse à ce système, c'est la poussière qui peut pénétrer à l'intérieur.

Pour nettoyer les vitres en hiver, il ne faut pas se servir d'eau. Une solution très faible d'alcool est ce qu'il y a de meilleur à employer. On peut aussi, après un bon nettoyage, appliquer une petite quantité de glycérine à la surface du verre, puis polir avec un morceau de drap souple, jusqu'à ce que le verre soit complètement sec. Ne frottez pas rudement, mais légèrement et vivement, de manière que la glycérine soit bien absorbée. Les vitrines seront ainsi protégées longtemps contre la gelée et le suintage.

D'autre part, le "Moniteur de la Condonnerie" indique un autre procédé pour empêcher les glaces de devantures de geler.

Le meilleur moyen, dit-il, n'est pas dans l'emploi de divers produits dont on frotte les glaces, car de semblables procédés, outre qu'ils ne réussissent pas toujours, sont peu pratiques à employer. Pour éviter cet inconvénient si désagréable, le mieux est d'employer des moyens physiques capables de chasser ou d'absorber mécaniquement l'humidité.

Un bon procédé est de pratiquer des ouvertures dans le bas des glaces et des